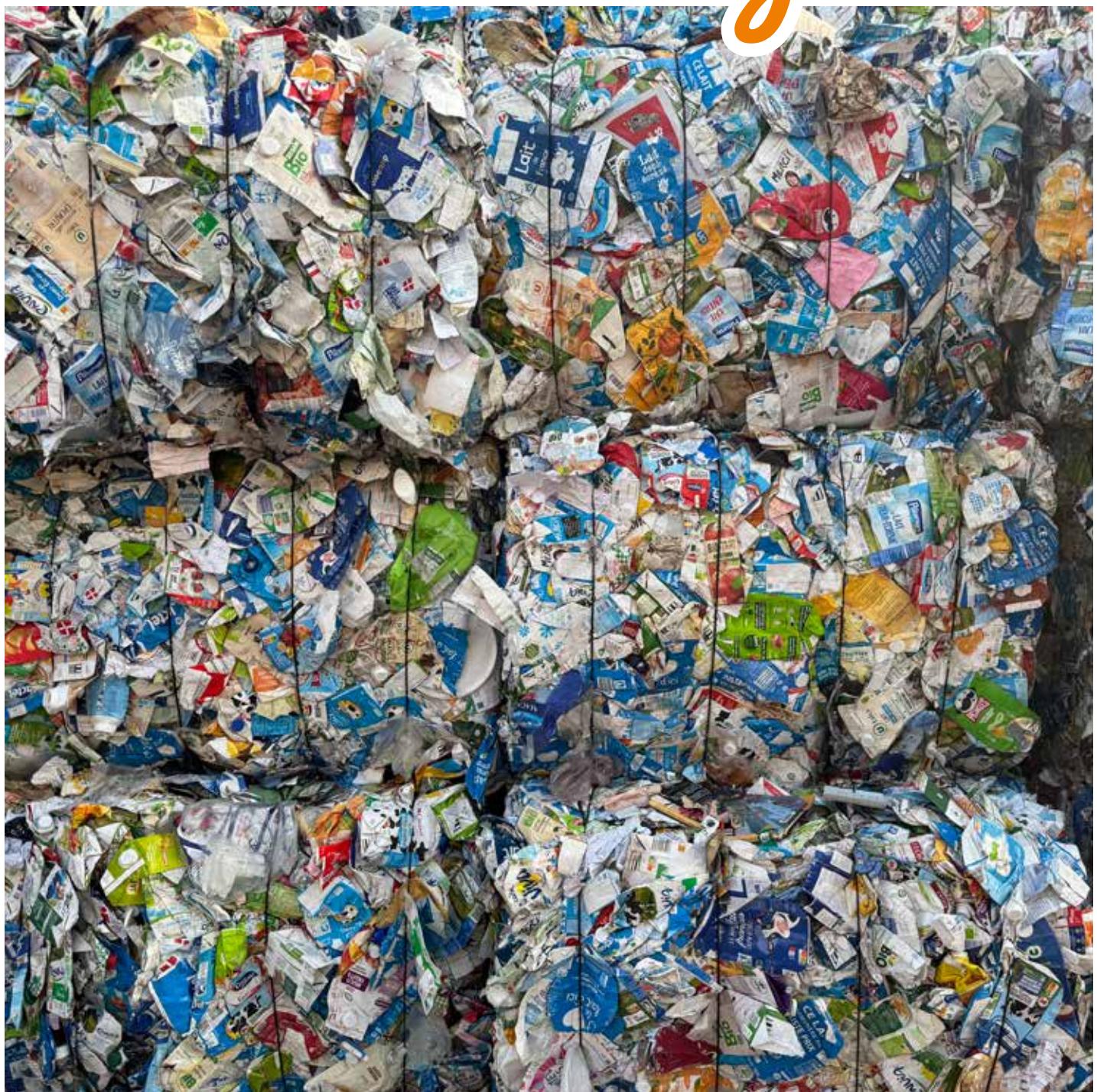


le mag



p.6 - grand angle :

**Gestion des déchets :
quels enjeux et changements en 2026 ?**

Béatrice SANTAI

PRÉSIDENTE DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Je souhaite ouvrir le dernier magazine communautaire de ce mandat 2020-2026 en remerciant tous ceux qui ont contribué à en faire une publication attendue et appréciée de nombre d'entre vous. Je crois que ce magazine vous a intéressés parce qu'il a su communiquer des informations précises et détaillées et en même temps concrètes et accessibles à tous. C'est un exercice souvent complexe mais plus que jamais indispensable à une vraie vie démocratique.

Alors grand merci au service communication de la communauté pour son professionnalisme mais aussi à tous les services et les élus qui ont participé à l'écriture de ce magazine tout au long de ces années !

Au-delà de toute l'actualité de Cœur de Savoie de ces 6 derniers mois, vous trouverez dans cette nouvelle édition du magazine un dossier complet sur la compétence « déchets » que notre communauté gérera désormais sur les 41 communes du territoire, à compter du 1er janvier 2026 après dissolution du SIBRECSA à cette même date. L'élargissement de cette compétence en gestion directe sur l'ensemble de nos communes nous obligera à une nouvelle organisation interne ; Elle nous permettra une gestion financière maîtrisée au niveau de Cœur de Savoie et une harmonisation des politiques menées sur l'ensemble du territoire communautaire.

Pour terminer, je voudrais saluer l'engagement de tous les élus communaux au sein de notre communauté durant ce mandat. Nos débats ont permis à Cœur de Savoie de se construire dans sa diversité et dans le respect des points de vue de chacun.

Je vous souhaite bonne lecture de ce magazine, et vous présente tous mes meilleurs voeux de paix et de sérénité pour notre monde en 2026.



SOMMAIRE

p. 3 EN BREF

p. 4 & 5 RETOUR EN IMAGES

Ça s'est passé en Cœur de Savoie

p. 6 à 12 GRAND ANGLE

Gestion des déchets : quels enjeux et changements en 2026 ?

p. 13 J'AI TESTÉ POUR VOUS

La rénovation énergétique globale de mon logement

p. 14 à 26 MON TERRITOIRE EN TRANSITION

- L'hydroélectricité
- Cœur de Savoie investit le domaine de l'économie circulaire
- Les Forestivités en Savoie

p. 27 CŒUR DE SAVOIE EN ACTIONS

- MuMo, le camion musée
- L'orchestre des Pays de Savoie à Chamrousse

p. 28 & 29 DÉCRYPTAGE :

- Comprendre : comment sont désignés les conseillers communautaires
- Métier : animateurs en accueil de loisir

p. 30 ILS FONT CŒUR DE SAVOIE

- Sylvain Dagand, BIOVAL

p. 31 INFOS PRATIQUES



Magazine de la Communauté de communes N° 23

Directrice de la publication : Béatrice SANTAI / Rédactrice en chef : Eve BUEVOZ /
Rédaction : Services de la Communauté de communes / Conception et réalisation : Service communication /

Crédits photographiques : Communauté de communes Cœur de Savoie, Pixabay, Freepik,
Département de la Savoie, Forces Motrices du Gelon, MuMo, Bertrand Pichene, BIOVAL /

N° ISSN : 2553-9574 / Dépôt légal : à parution /
Tirage : 20 000 exemplaires / Impression : Ma Bonne Impression /

Logements vacants : un enjeu de revalorisation du patrimoine

La campagne auprès des propriétaires de logements vacants se poursuit. Après Saint-Pierre-d'Albigny, ce sont les propriétaires de Valgelon-La Rochette qui seront contactés pour leur proposer un accompagnement à la remise aux normes de leurs logements. En 2025, près de 650 logements ont été identifiés comme vacants. Un accompagnement technique, juridique et financier est possible gratuitement et financé par Cœur de Savoie, ainsi que des subventions aux travaux.

Vous êtes propriétaire d'un bien qui est vacant sur le territoire de Cœur de Savoie ?

Vous pouvez être aidé gratuitement par SOLIHA Isère Savoie : coeurdesavoie@soliha.fr ou au 0 805 03 00 20 (9h-12h et 14h-17h)

Petite enfance : lancement du « défi écran »

Le 4 novembre dernier s'est tenue la soirée de lancement du défi écran 0-4 ans « Ensemble, connectons-nous autrement ». 20 familles se sont engagées à relever le challenge, avec le service Petite enfance Cœur de Savoie. Un mois de rencontres et d'activités pour réfléchir ensemble à l'usage des écrans au sein des familles. Lors de la soirée, un kit de bienvenue leur a été remis pour démarrer l'aventure : jeu de société, livre, guide des lieux culturels et d'autres cadeaux pour accompagner les participants dans ce défi.

Un nouveau pôle multi-services en projet à Saint-Pierre-d'Albigny

La Communauté de communes Cœur de Savoie lance un projet de construction d'un pôle multi-services sur la commune de Saint-Pierre-d'Albigny afin de regrouper plusieurs services dédiés à la population : la halte-garderie Les Petious, l'ensemble des activités du centre socioculturel La Partageraie, la France Services ainsi qu'un espace tertiaire type centre social. Ce projet a pour objectif de faciliter l'accessibilité et améliorer les conditions d'accueil des services proposés aux habitants. Le futur pôle sera construit rue des écoles en proximité du centre bourg, de l'école primaire et des équipements sportifs municipaux. L'ouverture est prévue courant 2029. Une première réunion de concertation publique s'est tenue le 12 juin au cinéma Le Flore à Saint-Pierre-d'Albigny pour présenter le projet aux habitants du territoire et aux riverains.

Le relais des communes de l'Echappée Belle 2025

Samedi 23 août, 10 élus du Grésivaudan et de Cœur de Savoie se sont relayés sur le parcours de Vizille à Aiguebelle pour une course de 152kms et 11390m de dénivelé positif.

Les élus du territoire ayant participé à l'épreuve, de l'Isère à la Savoie, avaient le sentiment d'avoir accompli leur mission. C'est d'abord Fabienne Pichon-Deguilhem, adjointe au maire de Betton-Bettonet et Vice-Présidente de la Communauté de communes Cœur de Savoie, qui est partie du Collet d'Allevard (Isère) pour ensuite passer le relais à Jacky Donjon, maire délégué de La Rochette et Vice-Président de Cœur de Savoie, au sommet de Val Pelouse sur la commune d'Arvillard. Jacky Donjon a couvert le parcours des crêtes de Val Pelouse jusqu'au Bourget-en-Huile avant de transmettre le témoin à Gérard Donjon, adjoint au maire du Bourget-en-Huile. Ce dernier a parcouru la dernière étape du relais, du Bourget-en-Huile à Aiguebelle.



Deux nouveaux délégués communautaires pour Cœur de Savoie

Deux nouveaux délégués communautaires ont été installés cette année :

- Marie-Corinne LAUDES, en tant que déléguée titulaire issue de la commune de Saint-Pierre-d'Albigny, suite à la démission de Virginie REYNAUD de son mandat communautaire.
- Christophe ROBERT, en tant que délégué titulaire issu de la commune de Les Mollettes, suite à la démission de Jean-Claude NICOLLE de ses fonctions de Maire.

ça s'est passé en Cœur de Savoie

Les Forestivités 2025

Dans le cadre de la première édition des Forestivités en Savoie, de nombreuses activités autour de la forêt et de la filière bois ont permis aux petits et grands de s'immerger au plus proche de la nature et des professionnels, comme pour cette activité « Grimpe dans les arbres » le 29 octobre dernier à Détrier.



La transition énergétique vue par les jeunes

Mi-juillet 2025, 6 jeunes du territoire ont réalisé une fresque sur le poste de transformation électrique de La Chavanne à proximité de la barrière de péage de Montmélian. Cette réalisation, en partenariat avec Enedis, a permis aux jeunes de concevoir puis de réaliser une fresque sur le thème de « la transition énergétique en Cœur de Savoie ».



Temps partenarial autour des enjeux du service à la personne

Le 16 juin 2025, un temps de travail a regroupé les différents partenaires impliqués dans le renouvellement de la Convention Territoriale Globale (CTG) de la CAF à Porte-de-Savoie. L'objectif était d'élaborer la nouvelle feuille de route 2026-2030 sur différentes thématiques.



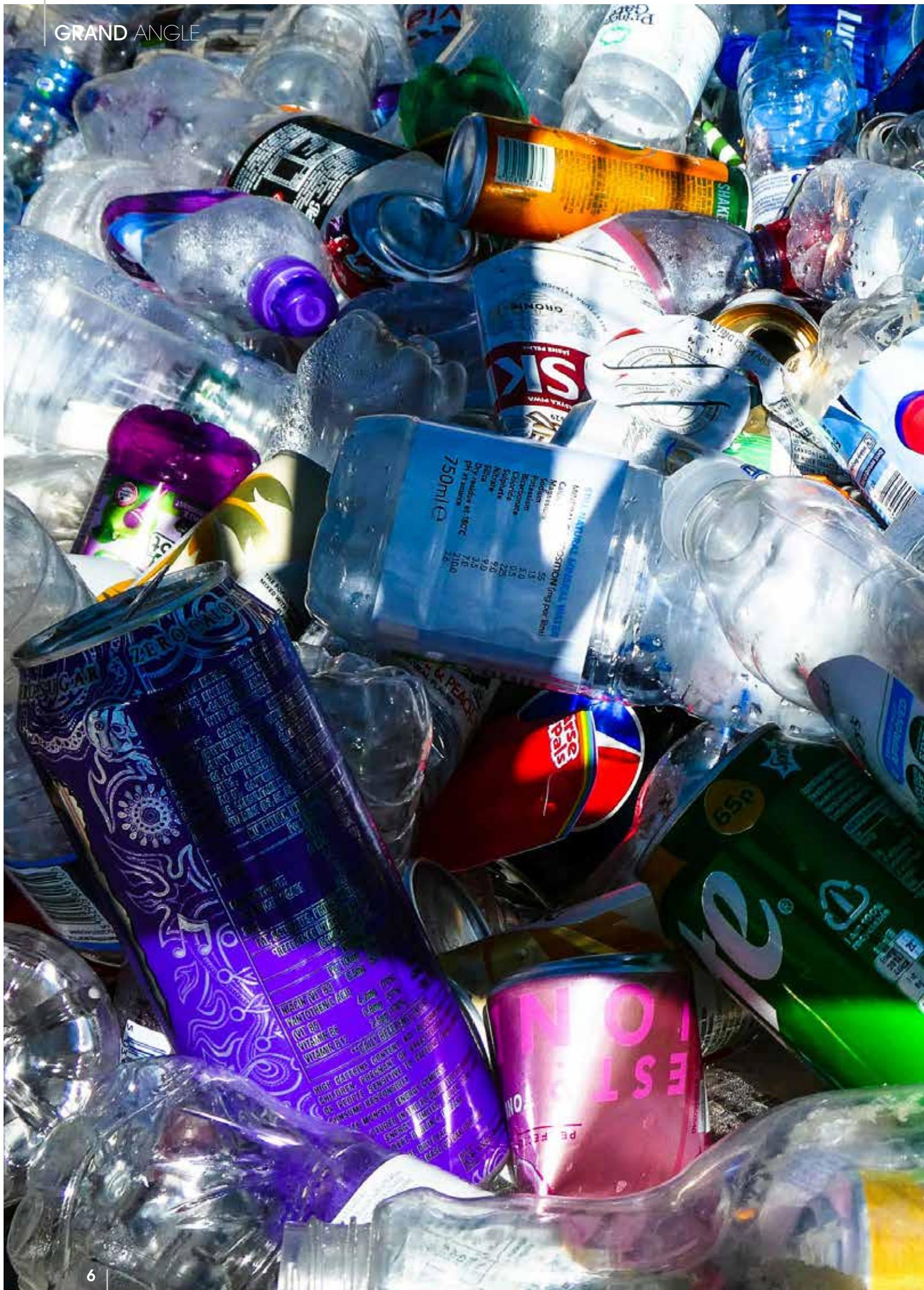
Evènement « l'emploi près de chez moi »

Plus de 80 personnes ont assisté à cet évènement qui s'est déroulé le 27 novembre dernier à Valgelon-La Rochette. Les visiteurs ont pu échanger avec les 8 employeurs présents : 6 entreprises du secteur privé, 2 collectivités (la Communauté de communes et la commune de Valgelon-La Rochette).

Un bel événement porté par France Travail en partenariat avec la MLJ, le Département de la Savoie et la Communauté de communes dans le cadre du CLPE (Comité Local pour l'Emploi) du bassin chamberien.

Soirée de clôture du challenge onCovoit'

Pour clôturer en beauté le Challenge onCovoit', organisé du mardi 16 septembre au vendredi 3 octobre 2025 sur la ligne de covoiturage onCovoit' entre Valgelon-La Rochette et Pontcharra, les covoitureurs se sont retrouvés à « Thé ok pour jouer ? » pour une soirée placée sous le signe de la convivialité et du partage. L'occasion de récompenser les participants les plus assidus et de célébrer ensemble la réussite de cette belle édition !





Gestion des déchets : quels enjeux et changements en 2026 ?

Pendant longtemps, notre modèle de consommation a suivi un schéma simple : extraire, fabriquer, consommer, jeter. Mais ce système linéaire a aujourd’hui atteint ses limites. La loi Grenelle 1 de 2009 l’a clairement affirmé : la réduction des déchets doit être une priorité avant tout autre mode de traitement.

Dans cette optique, Cœur de Savoie agit pour prévenir la production de déchets et encourager le réemploi, la réparation et la réutilisation avant le recyclage ou la simple valorisation énergétique.

L’objectif est clair : mieux consommer pour moins jeter et activer l’économie circulaire. Tous les petits gestes du quotidien que chacun met en place contribuent à réduire nos déchets et à préserver les ressources.

Les agents du service déchets de Cœur de Savoie sont mobilisés pour accompagner ces changements, conseiller et aider les habitants à ancrer dans la durée ces nouvelles habitudes : **un engagement collectif pour un avenir plus durable !**

Mieux trier, c’est aussi permettre à la collectivité de maîtriser ses coûts et de limiter les hausses de taxes. Nos actions de sensibilisation portent leurs fruits, avec un nombre croissant d’habitants adoptant des modes de vie respectueux de l’environnement, alors pourquoi pas vous... ?

Adoptez vous aussi les bons réflexes pour un territoire plus propre, plus solidaire et plus durable.





Quels changements au 1^{er} janvier 2026 ?

Le SIBRECSA, syndicat en charge de la gestion des déchets sur les secteurs de Montmélian et Valgelon-La Rochette, sera dissout le 31 décembre 2025.

La Communauté de communes Cœur de Savoie reprend donc la compétence pour les 27 communes de ce secteur : Apremont, Arbin, Arvillard, Chignin, Détrier, La Chapelle-Blanche, La Chavanne, La Croix-de-La-Rochette, La Table, La Trinité, Laissaud, Le Bourget en Huile, Le Pontet, Le Vernoil, Les Mollettes, Montmélian, Myans, Planaise, Porte-de-Savoie, Presle, Rotherens, Sainte-Hélène du Lac, Saint-Pierre de Soucy, Valgelon-La Rochette, Villard-d'Héry, Villard-Sallet et Villaroux.

Concrètement, ça change quoi pour les habitants ?

Continuité de service

Il n'y aura aucune interruption du service de collecte des déchets, ni des déchèteries. Les horaires de passage des camions de collecte resteront identiques au 1^{er} janvier 2026. Les accès aux déchèteries s'effectueront de la même manière avec le même badge et les horaires seront harmonisés avec ceux des déchèteries actuellement gérées par Cœur de Savoie. Seuls les accès aux déchèteries du Grésivaudan ne seront plus possibles (exemple Pontcharra, Le Cheylas ...).



Accueil téléphonique et physique

À partir du 1^{er} janvier 2026 l'accueil téléphonique sera celui de la Communauté de communes Cœur de Savoie pour l'ensemble du territoire et l'accueil physique s'effectuera au Technicentre Cœur de Savoie, 225 avenue Paul Louis Merlin - BP40020 à Montmélian.

Contact : 04 57 08 82 01 ou secretariat.tech@cc.coeurdesavoie.fr.

Collecte d'amiante en déchèterie

Les habitants des 27 communes concernées pourront, au même titre que les habitants des autres communes du territoire, bénéficier de la collecte spécifique de l'amiante (4 campagnes par an). La collecte s'effectue à la déchèterie de Saint-Pierre-d'Albigny sur inscription et selon des conditions spécifiques disponibles sur www.coeurdesavoie.fr.

Pas d'augmentation de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères.

Et pour le service déchets de Cœur de Savoie ?

La reprise de la compétence déchets sur l'ensemble des communes savoyardes du SIBRECSA va entraîner une modification importante de la taille du service (effectif doublé avec l'intégration de 2 agents du SIBRECSA et 2 recrutements) et de la quantité de déchets à gérer :

- 38 500 habitants au lieu de 12 500 habitants
- 4 déchèteries au lieu de 2
- 7 355 tonnes d'ordures ménagères au lieu de 2 080 tonnes
- 100 000 passages (9 000 tonnes) en déchèteries au lieu de 35 000 passages (3 500 tonnes)

Un grand nombre de défis à relever

Cette reprise de compétence par la Communauté de communes va présenter un grand nombre de défis à relever pour le service déchets.

Le premier enjeu sera l'harmonisation des pratiques sur les deux secteurs. En effet, même si les objectifs de gestion des déchets et d'accompagnement à la réduction des déchets étaient identiques pour les deux gestionnaires, les actions mises en oeuvre pouvaient cependant différer. Par exemple, sur le secteur du SIBRECSA, le développement de sites de compostage auprès d'entreprises et d'écoles a été privilégié afin de faciliter le tri des biodéchets, alors qu'en Cœur de Savoie c'est le développement de sites de compostage en pied d'immeuble ou en quartier qui a été développé. En ce qui concerne le broyage, le SIBRECSA a fait le choix de mettre à disposition des communes des broyeurs semi-professionnels et d'aider financièrement à l'achat mutualisé de broyeur. Cœur de Savoie, de son côté, a organisé des plateformes de broyage temporaires avec les communes intéressées.

Un autre défi va consister à **appréhender et s'approprier le nouveau territoire à gérer**. Le périmètre d'action de la Communauté de communes Cœur de Savoie, en matière de gestion des déchets, va connaître une évolution importante (le nombre d'habitants est multiplié par 3), impliquant ainsi une réorganisation de ses compétences de prévention et de gestion des déchets.

Enfin, **l'accompagnement des habitants à la réduction des déchets** est également un axe primordial à développer, notamment le déploiement du compostage de proximité ainsi que des actions de sensibilisation pour les habitants et les structures.

Des choix devront être faits, dans un contexte d'augmentation des coûts de traitement et avec des moyens financiers limités, au niveau actuel de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

Une étude prospective va être engagée afin d'établir précisément la situation actuelle sur chacun des deux secteurs et de définir les futures orientations du service. Il s'agira de :

- réaliser un état des lieux complet : technique et organisationnel ;
- identifier les leviers d'amélioration et établir des propositions ;
- définir des objectifs stratégiques et un plan d'actions opérationnel sur 10 ans pour une gestion durable, efficace et conforme aux exigences réglementaires.



En attendant ce travail important d'harmonisation et d'appropriation, qui sera mené en 2026, les éléments chiffrés présentés dans les pages suivantes concernent en majorité les communes du secteur géré jusqu'alors par la Communauté de communes (secteurs de Chamousset-Gelon et Saint-Pierre-d'Albigny).

À savoir



Cœur de Savoie s'engage à vos côtés

COMPOSTER

Réduire nos déchets, c'est possible, et cela commence souvent... dans le jardin ou au pied de l'immeuble ! Le compostage, qu'il soit individuel ou collectif, est **une solution simple et naturelle pour transformer nos restes de cuisine et déchets de jardin en une ressource précieuse : le compost.**

Sur notre territoire, plusieurs dispositifs sont mis en place pour vous accompagner : **installation gratuite de sites de compostage collectif, distribution de composteurs individuels...** autant d'initiatives pour faciliter le tri et encourager chacun à adopter de nouvelles habitudes plus durables.

Composter, c'est aussi alléger sa poubelle : jusqu'à un tiers des déchets ménagers peuvent être valorisés de cette manière. Et c'est tout bénéfice ! Moins de transport et de traitement des ordures, un impact positif pour l'environnement, et au final, un compost de qualité pour nourrir vos plantes. Un peu d'organisation, quelques brassages et un geste régulier suffisent pour que la magie opère.

Le compostage individuel :

depuis le 1^{er} janvier 2024, les élus de Cœur de Savoie ont souhaité soutenir et faciliter le geste de tri des biodéchets des habitants en privilégiant une distribution gratuite de composteurs individuels accompagnée d'une formation.

D'après un questionnaire réalisé auprès des habitants, nous estimons que 2617 foyers sont actuellement équipés de composteur individuel soit 54% des habitants des 14 communes, ce qui représente 262 tonnes de biodéchets détournées des ordures ménagères en 2024, soit une économie de 82 500 €.

Le compostage collectif :

le tri des biodéchets est désormais généralisé pour tous les professionnels et les particuliers. Au 1^{er} janvier 2026, 28 sites de compostage collectif sont installés sur 10 des 14 communes gérées jusqu'à présent par Cœur de Savoie.

Grâce à l'implication de tous, 35,5 tonnes de biodéchets ont déjà été détournées des ordures ménagères. Ce geste collectif représente non seulement un gain écologique mais aussi une économie de 11 200 € pour la collectivité.

Au-delà des chiffres, le compostage collectif, c'est aussi des rencontres, des échanges, et surtout la satisfaction de contribuer ensemble à un mode de vie plus durable.

En rejoignant ou en mettant en place un site de compostage près de chez vous, vous participez activement à la préservation de notre environnement.

Contactez le service déchets pour plus d'information : reduction.dechets@cc.coeurdesavoie.fr

 Les biodéchets correspondent à la part fermentable des ordures ménagères. Ce sont eux qui dégagent une mauvaise odeur dans les poubelles lorsqu'ils se dégradent sans oxygène. Le tri des biodéchets est donc un moyen de limiter les odeurs dans sa poubelle.

À savoir Les biodéchets, essentiellement constitués d'eau, nécessitent de l'énergie supplémentaire à l'incinérateur pour être détruit, quel gâchis !



TRIER



Des performances de tri améliorées

Depuis plusieurs années, les tonnages de tri (verre, plastique et papier) ont augmenté significativement sur le territoire. Ce **niveau de performance a été possible grâce aux habitants et aux nombreuses actions menées** : communication en porte à porte, augmentation du nombre de visites en centre de tri, extension des consignes de tri, remplacement des colonnes aériennes en acier afin de faciliter le geste de tri des habitants.

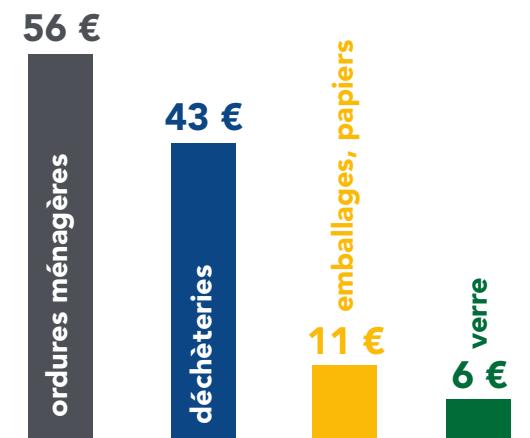
Cette amélioration est une perspective très encourageante et d'après l'éco-organisme Citéo, elle permet à Cœur de Savoie de s'inscrire parmi les meilleures progressions des collectivités du territoire Est de la France.

Pourquoi est-il important de trier ?

Collecter et traiter les déchets ménagers coûte chaque année de plus en plus cher aux collectivités et donc aux administrés. Notre territoire n'échappe pas à la règle avec l'augmentation des coûts de traitement et de collecte et la hausse de la Taxe Générale sur les Activités Polluantes (TGAP).

Le tri des déchets reste par conséquent la meilleure réponse pour contenir les hausses. Le matériau pourra être réutilisé au lieu d'être brûlé en incinération (ou valorisé en énergie).

Une fois les reventes des matériaux et les aides des éco-organismes soustraits aux dépenses (coût aidé), voici combien coûtent les principales catégories de déchets, pour un habitant, en 2024.



Coût aidé net de gestion des déchets pour Cœur de Savoie pour un habitant en 2024



à savoir

Un emballage jeté en ordures ménagères au lieu de la colonne aérienne de tri coûte 5 fois plus cher !

Quelles obligations pour les professionnels en matière de tri à la source des déchets ?

Artisans, entreprises, commerces, administrations : la loi anti-gaspillage et économie circulaire (Loi AGEC) du 10 février 2020 entérine l'obligation de mise en place du tri à la source de 9 flux de déchets (biodéchets, plastiques, bois, papiers/cartons, verre, métaux, textiles, fraction minérale, plâtre) lorsque ceux-ci ne sont pas traités sur place, et d'une collecte séparée.

PREVENIR

Le Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA), est un outil qui pilote la stratégie de prévention des déchets sur notre territoire. Il fixe des objectifs de réduction des déchets et définit les actions à mettre en œuvre pour les atteindre.

Le premier programme (2017-2023) a permis d'accompagner les habitants vers une réduction des déchets produits et un meilleur tri de ceux qui n'ont pu être évités. Le nouveau PLPDMA s'articule autour de 4 grands axes et comprend 17 actions destinées à poursuivre la dynamique engagée. Le service déchets propose un programme semestriel d'animations tout public. L'objectif est double : encourager les solutions individuelles et collectives de réduction des déchets, et découvrir les usines et sites de traitement locaux.

En 2024, 52 animations et visites ont été organisées sur les 14 communes des secteurs de Saint-Pierre-d'Albigny et Chamoux-sur-Gelon, permettant de sensibiliser plus de 1000 habitants. En parallèle, 18 animations ont été dédiées aux plus jeunes (interventions en milieu scolaire, périscolaire, Conseil Municipal Jeunes, accueils de loisirs) touchant plus de 1 300 enfants et adolescents. Ces animations seront à étendre progressivement au reste du territoire à partir de 2026.

Retrouvez tout le programme sur : www.coeurdesavoie.fr

La collecte de proximité : un tri facilité



Exemple de site à Hauteville

La collecte de proximité permet de regrouper en un même point d'apport volontaire les ordures ménagères ainsi que les colonnes de tri (emballages et verre) et certains sites sont désormais complétés avec une solution de compostage partagé. Ce regroupement de tous les flux rend le geste de tri plus simple et plus accessible pour les habitants.



Stop aux dépôts sauvages

En France, la loi interdit de jeter ou d'abandonner ses déchets dans la rue. Les particuliers et professionnels qui effectueraient des dépôts sauvages s'exposent à une amende administrative pouvant aller jusqu'à 15 000 € pour les particuliers, en plus des sanctions pénales, et jusqu'à 75 000 € d'amende et deux ans d'emprisonnement pour les professionnels.

Si la loi interdit les dépôts sauvages, c'est qu'ils dégradent de manière concrète la qualité de vie des habitants :

- pollution des sols et des sous-sols
- dépense publique supplémentaire (mobilisation d'agents municipaux)
- qualité du service public altérée : pendant que des agents et des matériels sont affectés à cette collecte, ils ne peuvent pas être utiles ailleurs
- dégradation de la qualité de vie et du plaisir des promeneurs et riverains

La loi AGEC (Anti-gaspillage pour une économie circulaire) facilite la possibilité pour les maires de sanctionner financièrement les auteurs de dépôts sauvages.

J'ai testé pour vous :

Famille CORTIER, la rénovation énergétique globale de notre logement

Qu'est-ce qui a motivé votre démarche de rénovation énergétique ?

Le projet de rénovation nous est apparu comme une évidence pour plusieurs raisons. En effet, nous avons fait l'acquisition de notre maison en 2022 sur la commune de Porte-de-Savoie. Il s'agit d'une bâtie datant des années 1800 qui n'avait jamais été rénovée et qui présentait des problèmes en termes de confort thermique, acoustique et de « fuites ».

Nous nous efforçons, au quotidien, d'adopter un mode de vie ayant un faible impact sur l'environnement, il nous paraissait donc primordial d'effectuer des travaux sur notre lieu d'habitation pour qu'il corresponde à notre mode de vie.

Derrière ce projet de rénovation, il y avait aussi des enjeux économiques, car la mauvaise isolation de la bâtie engendrait de fortes pertes énergétiques et des factures élevées !

Nous l'avons pris comme un défi à relever, autant environnemental que technique !

Comment s'est déroulé le projet ? Quels travaux ont été réalisés ?

Nous avons d'abord contacté l'ASDER afin de lancer le projet. Une visite diagnostic a été réalisée sur place afin de déterminer des scénarios de rénovation en fonction de nos souhaits. Nous avons choisi de partir sur un projet de rénovation globale, ça avait plus de sens pour nous et l'approche était plus en accord avec nos envies et nos principes.

Le montage du dossier a pris environ 1 an : diagnostic, déclaration préalable, recherche de financements, recherche d'entreprises et artisans...

Plan de financement du projet



Nous avons ensuite pu lancer les travaux qui ont duré 6 mois environ : changement de toutes les menuiseries, isolation de la toiture, changement du système de chauffage et ventilation.

Quels avantages en retirez-vous ?

Nous avons assez peu de recul sur la période de chauffe et sur le confort hivernal. Mais nous avons déjà pu observer les effets positifs en été. Avec une meilleure isolation du toit, la température est plus supportable dans la maison. Nous avons aussi énormément gagné en confort acoustique.

De quel accompagnement avez-vous bénéficié ?

Le point d'entrée, ça a été l'ASDER. Ensuite, nous avons été accompagnés par Dorémi pour la partie artisans, par SOLIHA pour le montage des dossiers de demande d'aides financières et par Cœur de Savoie pour l'accompagnement global sur le projet et l'appui technique.

Ce projet a vraiment été rendu possible grâce à cet accompagnement et aux aides financières mobilisées.

Copropriétés : s'engager et être aidé dans son projet de rénovation énergétique

Dans le cadre de sa politique d'amélioration de l'habitat et de rénovation énergétique, la Communauté de communes s'engage pour soutenir les copropriétés du territoire. Pour cela, elle a lancé un Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) pour la période 2024-2027.

Toutes les copropriétés ne sont pas dans la même situation : certaines sont parfaitement structurées, d'autres rencontrent des difficultés de gestion, de gouvernance ou de dégradation du bâti. Sur le territoire de Cœur de Savoie, on recense plusieurs centaines de copropriétés, dont un nombre non négligeable qui présentent des fragilités (absence de syndic clairement identifié, impayés de charges, bâtiment peu entretenu, absence d'assemblée générale régulière...).

Le POPAC vise donc à prévenir la dégradation, accompagner les copropriétés fragiles et les orienter vers des solutions afin de sécuriser leur fonctionnement et, à terme, faciliter la réalisation de travaux de rénovation (énergétique ou de remise à niveau).

Comment une copropriété peut-elle s'engager dans un projet de rénovation énergétique ?

Grâce aux financements conjoints de l'Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH) et de la Communauté de communes, les copropriétés peuvent être accompagnées par l'ASDER et SOLIHA Isère Savoie. Les deux associations interviennent gratuitement en tant qu'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO).

Étape 1 : Le diagnostic, fondement du projet

Tout commence par un constat technique, une radiographie du bâtiment. L'ASDER, expert en transition énergétique, intervient en premier lieu pour évaluer l'éligibilité de la copropriété et proposer des préconisations de travaux. Isolation des murs, des planchers, ventilation mécanique contrôlée...

Un maître d'œuvre, désigné en assemblée générale, prend ensuite le relais. Sa mission ? Concevoir un programme de travaux précis, consulter les entreprises et superviser le chantier. En parallèle, l'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (AMO), assurée par l'ASDER et SOLIHA, accompagne la copropriété sur les volets financier, social et technique.

Étape 2 : Mobiliser les troupes

Vient ensuite une phase importante : la consultation des entreprises et, surtout, la mobilisation des copropriétaires. SOLIHA joue ici un rôle clé. L'association organise des



réunions d'information, réalise des simulations de quotes-parts et détaille les aides financières disponibles. Chaque propriétaire doit savoir ce que lui coûtera la rénovation, mais aussi quelles aides il peut obtenir.

L'enjeu ? Éviter les abandons en cours de route. Pour cela, il faut que chaque copropriétaire arrive en assemblée générale avec une décision mûrie.

Étape 3 : Le vote, moment décisif

L'assemblée générale est le lieu des décisions. Les copropriétaires y votent non seulement le principe des travaux, mais aussi le choix des entreprises, les modalités de financement et les démarches préalables (diagnostics, autorisations d'urbanisme...).

Une fois le feu vert donné, SOLIHA prend le relais pour monter les dossiers de demande de subventions.

Étape 4 : Les aides, un levier financier crucial

Les subventions constituent souvent la clé de voûte du projet. Deux niveaux d'aides coexistent :

- MaPrimeRénov' Copropriété : une subvention collective, accessible sans condition de ressources, pérennisée en 2024 ;
- les aides locales : SavoieRénov'énergie (Département), J'écoRénov' (Communauté de communes Cœur de Savoie), et des aides communales, en fonction des situations.



Étape 5 : Le chantier et sa réception, dernière ligne droite

Une fois les travaux votés, le syndic signe les contrats et assure le suivi du chantier. À la réception des travaux, le syndic vérifie leur conformité. L'AMO reste aux côtés du syndic pour ces dernières étapes.

Les conditions sine qua non

Pour prétendre à ces aides et mener à bien un projet de rénovation, la copropriété doit être organisée et immatriculée :

- un syndic (professionnel ou bénévole) pour la représenter légalement ;
- un compte bancaire dédié au nom du syndicat des copropriétaires ;
- une immatriculation au Registre national des copropriétés, obligatoire pour percevoir les aides.

Enfin, plusieurs diagnostics sont indispensables :

- le DPE collectif, obligatoire à partir de 2026 ;
- le Diagnostic Technique Global (DTG), requis pour les immeubles de plus de 10 ans ;
- le Plan Pluriannuel de Travaux (PPT), obligatoire depuis 2025, qui permet de planifier les rénovations sur le long terme.

Pour aller plus loin :

Pour toute question d'organisation administrative et juridique : Programme Opérationnel de Prévention et d'Accompagnement des Copropriétés (POPAC) Cœur de Savoie. Le dispositif est animé par l'ADIL de la Savoie, avec la participation de SOLIHA.

Contactez Alicia MORONI - copropriete@adil73.org - 04 79 69 90 20 (accueil)

Pour commencer à définir un programme de travaux et être accompagné dans sa réalisation : Contactez l'Espace Conseil France Rénov' – ASDER 04 56 11 99 00 - info@faire73.fr - www.asder.fr

Anticipez vos demandes de travaux

Vous projetez des travaux de rénovation ou d'amélioration de votre habitat (modifications extérieures, panneaux solaires, isolation extérieure...)?

Anticipez votre démarche au plus vite ! Vous serez assuré d'obtenir votre autorisation d'urbanisme et d'avoir purgé les délais de recours à la date où vous serez prêts à commencer vos travaux.

Pour tout dépôt de demande d'urbanisme, connectez-vous à l'adresse suivante : <https://pu.rgd.fr> et sélectionnez votre commune ou déposez votre demande sous format papier en mairie.



Accélérer la production d'énergies renouvelables sur le territoire : l'hydroélectricité

Aujourd'hui, seconde source de production d'énergie renouvelable de Cœur de Savoie, l'hydroélectricité est une ressource indispensable à sa transition énergétique.



Prise d'eau sur le ruisseau de la Serraz – Communes de Le Verneil et La Table © Forces Motrices du Gelon

Qu'est-ce que l'hydroélectricité ?

L'hydroélectricité est une énergie renouvelable produite à partir de la force de l'eau en mouvement. Elle utilise des turbines et des alternateurs pour transformer l'énergie mécanique de l'eau en électricité. Cette source d'énergie est propre, car elle n'émet pas de gaz à effet de serre lors de sa production. Les centrales hydroélectriques peuvent être de différentes tailles, allant de grands barrages à de petites installations locales. Ces installations permettent une production locale et décentralisée dont les services vont au-delà de la simple production électrique : ce maillage, constitué de nombreuses petites centrales, permet un renforcement du réseau électrique, de réduire les pertes liées au transport d'électricité et d'alimenter localement des industries fortement consommatrices d'électricité.

L'hydroélectricité est, de très loin, la plus importante filière d'énergie renouvelable de la Savoie. Elle représente à elle seule près de 80 % des énergies renouvelables produites dans le département !

Les forces et faiblesses de l'hydroélectricité en Cœur de Savoie

En raison de leur topographie, les Alpes (en particulier l'Isère et la Savoie), sont les poids lourds de l'hydroélectricité en France. Cette énergie a de nombreux atouts :

- faible empreinte carbone : l'hydroélectricité émet très peu de CO₂ au regard des autres filières de production d'électricité ;
- énergie renouvelable et durable : tant que les cycles de l'eau continuent, la production peut être maintenue sans épuiser les ressources ;
- longévité des installations : les centrales hydroélectriques peuvent fonctionner pendant plusieurs décennies avec un entretien modéré ;
- production stable et prévisible : la production hydroélectrique est généralement peu soumise aux variations climatiques à court terme.

Elle a néanmoins des faiblesses :

- impacts écologiques : les barrages où les centrales peuvent perturber les écosystèmes aquatiques, bloquer la migration des poissons et modifier les débits naturels des rivières ;
- dépendance au climat : en cas de sécheresse ou de changement climatique, les niveaux

d'eau
d'élect

- coût in
nécess

Des insta
mais déte

Les neuf i
en foncti
situées su
(Arvillard
l'Isère (M
de maniè
énergétiqu
est la se
renouvela
énergie.

La derniè
service su
d'Arvillar
électrique
deux fois
l'ensembl

La petite l
place de
territoire e



Les énergies renouvelables thermiques accompagnées en Cœur de Savoie

Des aides spécifiques sont accessibles aux **copropriétés, bailleurs sociaux, agriculteurs, hébergeurs touristiques, collectivités, entreprises et associations** qui souhaitent développer un système de production de chaleur ou de froid à partir de géothermie, solaire thermique, bois-énergie ou énergies de récupération.

Ces différentes solutions, qui sont privilégiées en fonction des ressources locales, des besoins et des caractéristiques de chaque projet, permettent de réduire le recours aux énergies fossiles traditionnelles fortement émettrices de gaz à effet de serre. C'est l'un des enjeux prioritaires du Plan Climat Air Energie Territorial de Cœur de Savoie.

Le dispositif du contrat de chaleur renouvelable (CCR), porté par Cœur de Savoie en partenariat avec le Syndicat d'Energie de la Savoie (SDES), permet de bénéficier d'un accompagnement aussi bien technique que financier, grâce à des financements de l'ADEME. Il s'applique aux projets situés sur les 41 communes du territoire, sur des bâtiments neufs ou existants, quelle que soit la taille du projet.

Votre structure a un numéro de SIRET, vous avez un besoin de chauffage, d'eau chaude et/ou de froid et vous vous posez une (ou plusieurs) des questions suivantes :

- quelles sont les solutions envisageables pour remplacer ma vieille installation de chauffage ou pour équiper mes nouveaux locaux ?
- les énergies renouvelables thermiques sont-elles intéressantes pour mon activité ?
- ai-je besoin de faire des études pour mon projet ou puis-je contacter directement des installateurs ?
- quels sont les installateurs ou les bureaux d'études qui peuvent m'accompagner ?
- quels sont les critères à respecter pour bénéficier de subventions ?
- de quelles aides puis-je bénéficier ?

Contactez l'animatrice du contrat de chaleur renouvelable de Cœur de Savoie pour un accompagnement gratuit : chaleur.renouvelable@cc.coeurdesavoie.fr



peuvent baisser, réduisant la production d'électricité;

initial élevé : la construction d'infrastructures nécessite de lourds investissements financiers.

Installations peu visibles en Cœur de Savoie permanantes

Installations hydroélectriques actuellement en fonctionnement sont très majoritairement sur les contreforts du massif de Belledonne (Aix, Valgelon-La Rochette, Détrier) ou sur le montmélian). Ces réalisations concourent de manière décisive aux objectifs de transition énergétique du territoire puisque l'hydroélectricité est une grande source de production d'énergie renouvelable de Cœur de Savoie derrière le bois

re installation de forte puissance mise en service. Cœur de Savoie se situe sur la commune d'Arvillard : la centrale du Bens. Raccordée au réseau en novembre 2020, cette centrale produit plus que la consommation électrique de la commune d'Arvillard.

hydroélectricité en Cœur de Savoie a une place de choix dans la transition énergétique du territoire et poursuivra son développement.

Une itinérance vélo inoubliable pour les enfants de



Cet été, 21 enfants de 9 à 11 ans fréquentant les accueils de loisirs de Cœur de Savoie ont eu la chance de découvrir - ou redécouvrir - l'itinérance vélo.

4 jours de bonheur dont 1 journée de préparation pratique sur le vélo.

Tout le groupe s'est exercé, mardi 29 juillet, à l'accueil de loisirs de Valgelon-La Rochette. L'objectif ? Savoir contrôler son vélo, gérer la distance avec les camarades et maîtriser les consignes de circulation à vélo en file indienne. Pour cela, ils étaient accompagnés des animateurs enfance des quatre accueils de loisirs participants et d'un intervenant vélo de l'Agence Écomobilité Savoie Mont-Blanc, missionnés pour conduire le peloton sur les tronçons majeurs les jours suivants.

Du mercredi 30 juillet au vendredi 1^{er} août : place à l'action et au voyage

Au départ de Valgelon-La Rochette, le peloton a pris la direction de Saint-Pierre-d'Albigny en passant par Chamoux-sur-Gelon. Les enfants ont installé leur tente au camp de base pour les deux nuits à Saint-Pierre-d'Albigny. Les veillées sous les étoiles ont été le coup de cœur des enfants, appréciant notamment jouer au jeu d'ambiance du Loup garou à la lumière

Les écoliers de Cœur de Savoie ont relevé le défi de l'écomobilité

Vendredi 03 octobre 2025, 121 écoles du territoire ont participé à la 5^{ème} édition du «Défi des écoliers mobilité» organisé par la Communauté de communes. Voici les résultats :

- **grand gagnant (tous modes confondus)** : école Jean Moulin à Montmélian - 86,24 % des écoliers présents ce jour là sont venus en vélo, à pied, en covoiturage ou en transport scolaire;
- **catégorie «piéton»** : école maternelle Jean Rostand à Montmélian - 72,3% des écoliers présents ce jour là sont venus à pied (la marche comprend les piétons, les trottinettes, le skate, le pédibus);
- **catégorie «vélo»** : école maternelle Les Grillons à Valgelon-La Rochette - 33,3% des écoliers présents ce jour là sont venus à vélo;
- **catégorie «covoiturage»** : école Crincaillé à Porte-de-Savoie - 13% des écoliers présents ce jour là sont venus en covoiturage;
- **catégorie «changement de mode»** : école La Fontaine à La Chapelle-Blanche - 59,7 points d'écart tous modes durables confondus entre le 19/09 et le 03/10.

Bravo aux écoliers du territoire qui ont relevé le défi lancé par Cœur de Savoie !



Cœur de Savoie

des bougies. Les enfants sont partis le lendemain en direction de Fréterive, toujours à vélo, pour des activités variées comme la visite de la Cascade des vignes. De retour, le troisième jour, à l'accueil de loisirs de Montmélian, après avoir parcouru 50 km, sur l'ensemble du séjour et s'être rafraîchi au lac de Carouge en guise de dernière étape, le peloton a été accueilli par les parents avec de vifs applaudissements et une grande haie d'honneur. Les organisateurs avaient prévu le visionnage d'un film réalisé pendant le séjour, retraçant ainsi cette belle expérience collective.

Au final, les 21 enfants ont pratiqué le vélo sur des distances plus longues que celles quotidiennes (domicile-école ou loisirs).

Voyager à vélo à plusieurs c'est se repérer, rouler en groupe, partager la voirie avec d'autres véhicules, traverser des carrefours, gérer les directions, les distances, les freinages, son allure avec celle du collectif...

Une belle expérience d'entraide à retenir !



Les « Petites Villes de Demain » en mouvement pour une mobilité plus verte !



Aire de service vélo au lac de Carouge

À Saint-Pierre-d'Albigny, **le centre-bourg fraîchement réaménagé** offre un nouveau visage apaisé et accueillant et valorise les mobilités douces tandis qu'au lac de Carouge, **une aire de services vélo innovante 100 % solaire** attend les cyclistes en quête de pause.

À Valgelon-La Rochette, **une nouvelle voie verte** relie le centre-bourg au camp de base du lac St Clair et un pumptrack invite petits et grands à pédaler, rouler et se divertir. Par ailleurs, une étude de mobilité et de requalification urbaine se termine et donne à voir des esquisses des futurs aménagements.

À Montmélian, **les chantiers s'enchaînent pour sécuriser la circulation de tous** : rue François Civeyrac et rue de Chavord font peau neuve pour plus de confort pour les piétons et cyclistes, et les réflexions sont en cours pour la requalification complète de l'avenue Paul-Louis Merlin.

Trois communes avec un même cap : des nouveaux projets qui dessinent des villes plus agréables à vivre et des centres-villes qui bougent et respirent !



Des nouveaux aménagements cyclables en Cœur de Savoie

En 2025, quatre nouveaux aménagements cyclables ont été mis en service sur notre territoire, réalisés par les communes et cofinancés par la Communauté de communes. Vous pouvez ainsi rouler en sécurité sur les nouvelles voies vertes de Montmélian (rue Civeyrac), Valgelon – La Rochette (liaison Lac Saint Clair), Chignin et l'aménagement appelé chaussée centrale à voie bidirectionnelle à Porte-de-Savoie pour rejoindre le lac de Saint André.

Dès 2026, deux nouveaux chantiers portés par Cœur de Savoie, démarrent :

- celui de la traversée cyclable du parc d'activités Alpespace, qui permettra de relier la future passerelle sur l'Isère construite par le Département de la Savoie et la véloroute reliant Pontcharra
- celui de la liaison cyclable entre Montmélian et Myans qui permettra de relier la gare de Montmélian à la voie verte sud de l'agglomération chambérienne en toute sécurité via Porte-de-Savoie et Myans

Ces travaux de grande envergure s'étaleront sur plusieurs mois.

Vous pouvez retrouver tout le détail des projets sur notre site internet : www.coeurdesavoie.fr



Trans'portez-moi : un nouveau service de transport à la demande solidaire

Début 2026, un nouveau service de transport à la demande sera déployé sur Cœur de Savoie : « Trans'portez-moi ». Ce service permettra aux habitants de plus de 65 ans ou en difficulté pour se déplacer, de rejoindre un des points d'intérêt comme les commerces, les France services ou encore les cabinets médicaux.

Le service fonctionnera les mardis et jeudis pour les habitants de la vallée de l'Isère / Combe de Savoie et les mercredis et vendredis pour les habitants du Val Gelon. Le coût du trajet sera de 2€ par personne.

Les personnes souhaitant bénéficier de ce nouveau service doivent faire une demande d'inscription auprès de Cœur de Savoie via un formulaire d'inscription disponible dans

toutes les mairies, France services ou sur simple demande auprès de la Communauté de communes.

Il faudra ensuite effectuer une réservation par téléphone 48 h à l'avance. Le véhicule viendra chercher les personnes à leur domicile pour les emmener vers la destination de leur choix, définie à l'avance, sur l'ensemble des 41 communes.

Le fonctionnement de ce nouveau service est détaillé sur notre site internet www.coeurdesavoie.fr et un guide sera mis à disposition dans tous les lieux de destination.



Cœur de Savoie investit le domaine de l'économie circulaire

Après avoir reçu sa 4^e étoile du label TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique) sur le volet Climat-Air-Énergie en novembre 2024, la collectivité a reçu une 1^{ère} étoile sur le volet Économie Circulaire en juillet 2025.

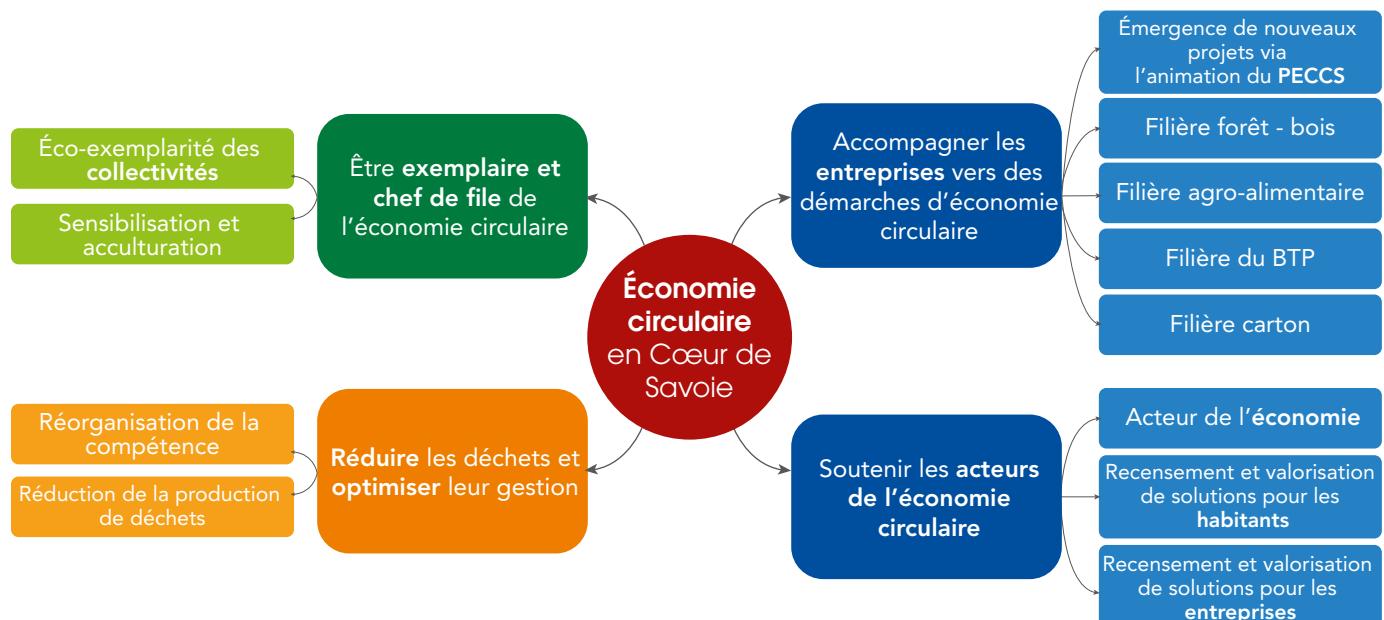
Mais qu'est-ce que l'Économie Circulaire (ECi) ?

Selon la définition de l'ADEME, l'Économie Circulaire vise à optimiser l'utilisation des ressources et à réduire les déchets en favorisant des pratiques telles que le réemploi, la réparation, le recyclage. Ce modèle économique durable repense nos modes de production et de consommation pour un développement compatible avec les enjeux du développement durable : environnementaux, économiques et sociaux. Elle s'oppose donc au modèle classique, de l'économie linéaire, qui consiste à extraire des ressources pour fabriquer un produit, l'utiliser puis le jeter.

En Cœur de Savoie, le sujet de l'Économie Circulaire est déjà présent avec :

- le Pôle d'Économie Circulaire en Cœur de Savoie (PECCS) à destination des entreprises, qui travaille sur le pilier de l'Écologie Industrielle et Territoriale avec la mise en place de synergies pour réduire l'impact environnemental ;
- le Plan Alimentaire Territorial (PAT) qui vise non seulement à développer une production et une consommation durable, mais également vise à réduire le gaspillage alimentaire ;
- le Plan Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA) qui a pour objectif de réduire les tonnages en ordure ménagère en développant le tri 9 flux.

Des acteurs du territoire sont déjà engagés dans cette démarche comme la recyclerie Fibr'éthik, l'EBE Acti'Val73, les différents commerçants agréés Bonus Réparation, etc.



La labellisation Économie Circulaire

Déjà investie sur le référentiel Climat-Air-Énergie, Cœur de Savoie a étendu son engagement sur la thématique de l'Économie Circulaire. Un état des lieux a été réalisé début 2025, suivi d'un audit. La collectivité a obtenu la labellisation TETE (Territoire Engagé pour la Transition Écologique) 1 étoile sur le référentiel ECi, le 07 juillet 2025.

Un plan d'actions est en cours d'élaboration pour les quatre années à venir.

Plantes invasives : vous pouvez aussi agir et lutter

Les espèces invasives, qu'elles soient animales ou végétales, ont de nombreux effets néfastes, aussi bien sur notre santé que pour la biodiversité. Les plantes invasives vont se développer très rapidement au détriment des espèces locales, en les remplaçant dans les milieux naturels.

Certaines de ces plantes invasives sont encore vendues en jardineries, et chacun peut donc agir d'une manière simple : préférer des espèces locales moins invasives.



Le Buddléia, ou arbre à papillons

Cet arbuste peut atteindre 4 à 5 mètres de haut, et fait des grappes de fleurs de différentes couleurs : violet, rose, blanc ... Ces fleurs vont ensuite faire de très nombreuses graines, disséminées surtout par le vent ou par l'eau, et se retrouver dans la nature. Comment lutter contre cette plante : la première chose à faire est de ne pas en planter, et si vous en avez déjà dans votre jardin, coupez les fleurs dès qu'elles ont fini leur floraison, pour ne pas avoir de graines qui pourraient se disséminer. Si vous voulez vous en débarrasser, il faut couper l'arbuste et enlever la souche, sinon il repoussera de plus belle.

Quelques espèces locales pour remplacer ces plantes invasives :

À la place du laurier cerise, vous pouvez planter du charme ou du troène, qui garderont en partie leurs feuilles l'hiver. Ils poussent rapidement et sont adaptés à des tailles régulières dans les haies. Plutôt que du buddléia, vous pouvez planter du cornouiller, du sureau, de l'amélanchier...



Le Laurier cerise ou Laurier palme

On le retrouve souvent dans les haies, car il est très apprécié pour son feuillage persistant en hiver. S'il n'est pas taillé, il peut atteindre plus d'une dizaine de mètres. Cet arbuste se reproduit grâce à ses fruits, des petites graines noires appréciées des oiseaux, qui vont les disséminer en les mangeant. Une fois dans la nature, le laurier va beaucoup se développer, et empêcher les espèces locales de pousser.

Pour lutter, là encore, ne l'achetez pas pour le planter. Si vous voulez vous en débarrasser, coupez l'arbre à ras, et éliminez régulièrement pendant plusieurs années les repousses qui vont revenir sur la souche. Vous pouvez aussi le couper et éliminer la souche s'il n'est pas trop gros.



Même si le Buddléia attire les papillons, c'est en fait un piège. Ses fleurs sont pauvres en nectar. Les papillons sont très attirés et viennent pour se nourrir, mais ils prélèvent peu de nectar et s'épuisent !

à savoir

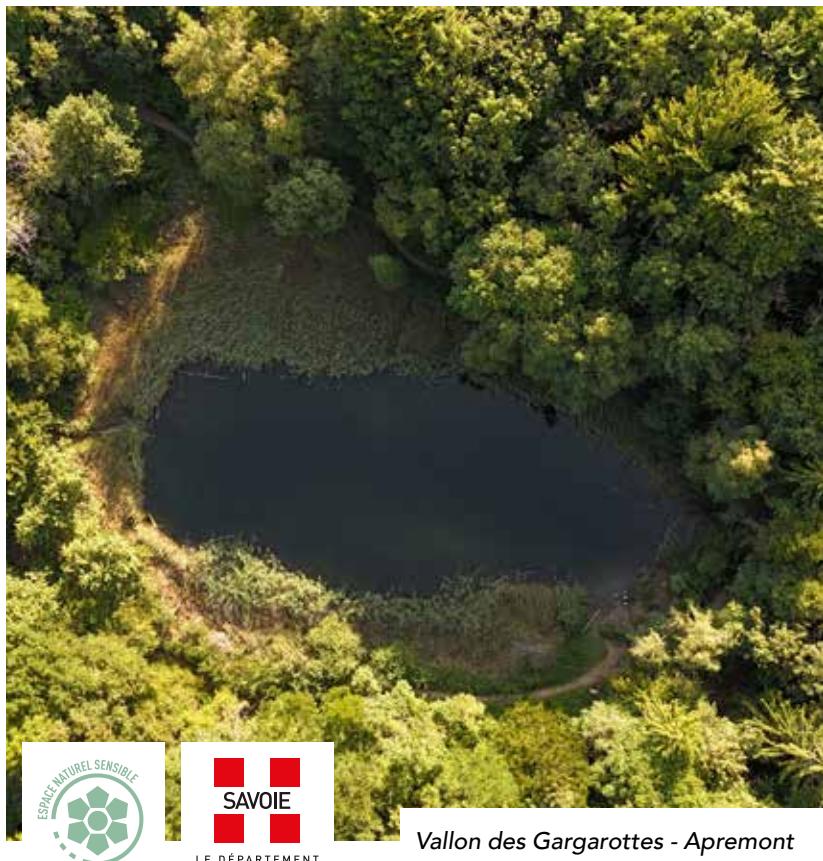
Les fruits du Laurier cerise, les petites baies noires, sont toxiques pour l'homme et pour les animaux domestiques.

Les Espaces Naturels Sensibles : 3 sites en Cœur de Savoie

La Savoie possède une grande diversité de milieux naturels qu'il faut préserver. Le département s'est doté cet été d'un schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) dont l'objectif est de préserver la biodiversité tout en sensibilisant les citoyens.

Sur notre territoire, vous pourrez retrouver 3 sites de ce réseau : le vallon des Gargarottes sur les contreforts de Chartreuse (Apremont), la forêt alluviale du Gargot (Cruet) dans la plaine de l'Isère et le lac de Sainte Hélène. Sur ces secteurs, le Département et les partenaires mènent différentes actions : amélioration des connaissances sur la biodiversité, réalisation de travaux d'entretien et de restauration, accueil du public...

Dès l'année prochaine, restez à l'affût si vous souhaitez découvrir ces ENS : des sorties seront régulièrement organisées. Premier rendez-vous : samedi 13 juin 2026 à 14h30, In Loco, un spectacle d'improvisation à l'ENS des Gargarottes.



Mesurer et réduire notre exposition aux polluants



Avec l'appui de l'Agence Régionale de Santé et en partenariat avec le Réseau Environnement Santé, Cœur de Savoie a lancé une expérimentation volontaire visant à mieux comprendre l'exposition à certaines substances invisibles présentes dans notre environnement quotidien.

Entre le 28 octobre et le 15 décembre 2025, 20 volontaires ont réalisé des mesures pour quantifier leur exposition aux perturbateurs endocriniens. Ces substances invisibles, présentes dans certains plastiques, cosmétiques ou produits ménagers, peuvent dérégler notre système hormonal et nuire à la santé.



Le vaste chantier d'extension de la station d'épuration dite « du Domaine » touche à sa fin

Après deux années de travaux, le chantier d'extension de la station d'épuration dite « du Domaine », à Porte-de-Savoie, est achevé. Grâce à ces travaux, la capacité de traitement de l'ouvrage a été doublée et permet désormais d'assurer le traitement des eaux usées de 8 communes du territoire en anticipant les enjeux environnementaux et démographiques de demain.

Située entre l'autoroute et l'Isère, les contraintes foncières étaient importantes pour ce projet. La proposition technique du groupement d'entreprises retenu pour ce chantier (Sources-Mauro-Mauro Maurienne) s'appuyait sur la réutilisation maximale des installations en place qui, adaptées et complétées, ont permis d'augmenter sa capacité de traitement tout en maîtrisant l'impact foncier et la continuité du service tout au long des travaux.

Le NEREDA®, process de traitement novateur

Il s'agit d'un processus de traitement basé sur l'utilisation de boues biologiques

granulaires dont la décantation est beaucoup plus rapide que le traitement initialement en place. Ces granules sont formés naturellement par les bactéries. Cette technique de traitement innovante permet de réduire la consommation électrique de l'ouvrage de près de 50%. Cette réduction de la consommation d'énergie s'accompagne également d'une production et de revente d'électricité permise grâce à l'installation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments existants.

Des volumes hydrauliques mieux maîtrisés

Afin de limiter les à-coups hydrauliques et les risques de rejets au milieu naturel, un bassin de lissage de 1 100 m³, couplé à un bassin de sécurité supplémentaire de 800 m³, a été créé permettant ainsi le stockage des eaux lors des opérations de maintenance ou d'épisodes de pluies exceptionnels.

Ce nouvel équipement est géré par la société Véolia, dans le cadre de la délégation de service public déjà existante sur ce secteur du territoire.

Manger local et durable : Cœur de Savoie passe à la vitesse supérieure

Depuis 2022, Cœur de Savoie s'est lancée dans une belle aventure collective : celle du Projet Alimentaire Territorial (PAT). Son objectif ? Relocaliser notre alimentation, soutenir les agriculteurs du territoire et permettre à chacun d'accéder à des produits sains et de qualité.

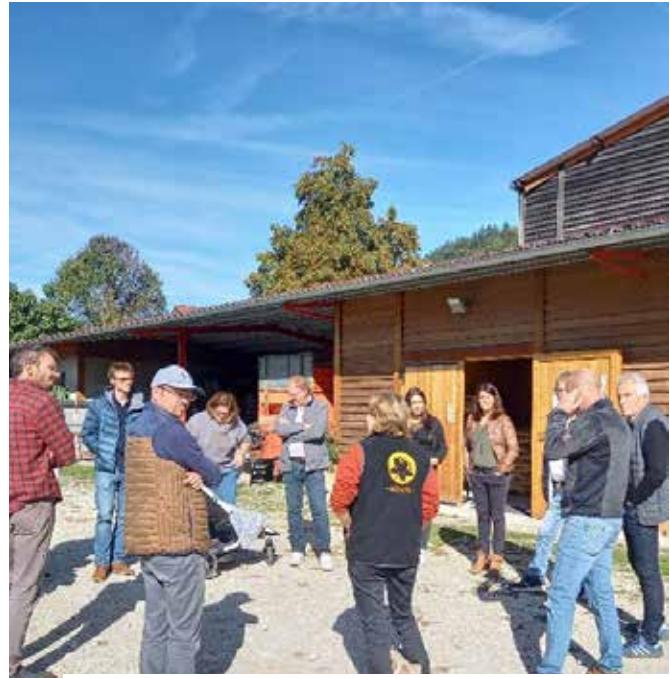
Fort du succès de la première étape, la Communauté de communes souhaite aujourd'hui aller plus loin en candidatant au label PAT de niveau 2, une reconnaissance nationale qui distingue les territoires les plus engagés dans la transition agricole et alimentaire.

Pour construire ce nouveau chapitre, une large phase de concertation a eu lieu en 2025 : une vingtaine d'acteurs locaux ont été consultés, et des ateliers collaboratifs ont réuni producteurs, transformateurs, associations et élus autour de quatre grands thèmes : l'accès pour tous à une alimentation de qualité, l'éducation à l'alimentation durable, la préservation du foncier agricole, et la transition agroécologique.

De ces échanges est né un plan d'actions 2026-2030, dans la continuité du précédent programme 2023-2025, autour de trois objectifs majeurs :

1. préserver le foncier agricole, favoriser l'installation et la transmission ;
2. accélérer la transition agroécologique et la diversification des cultures ;
3. reterritorialiser notre alimentation.

Afin de relever ces nombreux défis, 28 actions concrètes sont définies pour les 5 ans à venir. Au menu : appui à la transmission des fermes, accompagnement des agriculteurs volontaires vers l'agriculture biologique, création de filières locales (en phase de test pour les lentilles et les pois chiches), sensibilisation des consommateurs à tous les âges, évolution de la restauration collective.



Rendez-vous en Terres bio le 8 octobre 2025, visite du fournil de Pain de Belledonne et de la ferme à pierre sur le thème « comment créer et pérenniser une filière locale »

Le projet phare

Le plan d'action prévoit la relance d'un projet de cuisine centrale intercommunale.

Cet équipement, destiné à centraliser la préparation des repas pour les écoles, crèches et même d'autres structures du territoire, permettra d'améliorer la qualité nutritionnelle des repas en privilégiant les produits locaux et de saison et réduire l'empreinte carbone liée au transport des denrées et des repas.

Une réflexion est en cours pour en optimiser le déploiement, notamment en associant un opérateur privé afin d'allier expertise technique et ancrage territorial.

Avec cette nouvelle étape, Cœur de Savoie confirme son ambition de faire de l'alimentation durable un levier de vitalité et de cohésion territoriale.

« Croquez local » la carte des producteurs locaux en circuits courts. Pour connaître tous les bons plans pour vous approvisionner en produits locaux : vente directe à la ferme, marchés, magasins de producteurs, AMAP... A retrouver dans les lieux d'accueil du public et sur www.coeurdesavoie.fr.





Les Forestivités en Savoie : une première édition réussie

L'automne est sans doute la plus belle saison pour se promener en forêt. C'est bien pour cette raison que l'Association des Communes Forestières et le Pôle d'Excellence Bois ont choisi les vacances de la Toussaint pour organiser la première édition des Forestivités en Savoie. Calqué sur le modèle isérois et soutenu par le Département, ce festival itinérant permet de faire découvrir les métiers du bois, de valoriser une économie locale responsable et de sensibiliser le grand public aux enjeux climatiques et forestiers.

Avec plus de la moitié de son territoire couvert par la forêt et plus de 800 emplois liés à la filière bois, Cœur de Savoie a répondu présent à l'appel pour proposer des animations variées et rapprocher ses habitants de cet environnement parfois mystérieux ou incompris.

Le coup d'envoi a été donné à Chambéry au parc de Buisson Rond le 19 octobre avec une grande journée conviviale de découverte, de spectacles et de démonstrations qui a rassemblé plus de 1500 visiteurs. Puis sur les 2 semaines suivantes plus de cinquante animations ont été proposées dans tous les territoires du département.

En Cœur de Savoie nous avons accueilli :

- l'évènement du 25 octobre « Chamoux au fil du bois » organisé par le Groupement des Sylviculteurs des Hurtières : concours de bûcherons, démonstration de matériel forestier, stands d'artisans, repas montagnard ;
- la visite d'une forêt jardinée au Bourget-en-Huile avec le Centre National de la Propriété Forestière ;
- une présentation des nouvelles technologies utilisées en forêt par un télépilote de drone de la Chambre d'Agriculture ;
- un atelier « Grimpe dans les arbres » à Détrier avec l'Office de Tourisme et les accueils de loisirs ;
- la visite d'un chantier pour la construction d'un bâtiment en bois local à Myans avec l'AOC Bois de Chartreuse ;
- une après-midi de découverte des graines et des fruits de la forêt à Porte-de-Savoie.

Si vous avez raté cet évènement, rendez-vous pour les prochaines éditions en octobre 2026 en Isère et en 2027 en Savoie !

Insolite et inédit : MuMo le camion musée



Le MuMo, camion-musée qui fait voyager l'art contemporain gratuitement de villages en villages, fera étape du 04 au 07 mai 2026 au sein de 3 communes de Cœur de Savoie.

La Communauté de communes accueillera, sur son territoire, l'exposition « Anima » (du Fond Régional d'Art Contemporain Auvergne Rhône Alpes et de l'Institut d'Art Contemporain de Villeurbanne) ouverte aux scolaires, aux groupes et aux habitants de Cœur de Savoie. Des médiateurs seront présents pour accompagner les visiteurs lors de leur découverte en autonomie.

Un accès à l'art gratuit, de proximité et pour le plus grand nombre, alors soyez curieux !

Plus d'infos sur www.coeurdesavoie.fr

L'Orchestre des Pays de Savoie fait escale à Chamrousset

Depuis deux saisons, l'Orchestre des Pays de Savoie se déplace chaque année dans une commune différente du territoire de Cœur de Savoie offrant à chacun la chance de découvrir la musique classique au plus près de chez soi. En 2026, c'est à Chamrousset que ce moment musical fera étape.

Il s'agit d'un projet itinérant et généreux, qui vient à la rencontre des habitants afin de leur faire profiter de moments suspendus empreints de sensibilité. Le programme du concert promet une parenthèse musicale chaleureuse autour des œuvres de Haendel, Haydn et Telemann sous la direction musicale d'Arie Van Beek.

Pour tous les avertis et curieux de Cœur de Savoie, rendez-vous le **vendredi 24 avril 2026 à 19h à la salle de la Chamoussarde à Chamrousset**.

Concert gratuit, sur réservation :
www.coeurdesavoie.fr



Comment sont désignés les conseillers communautaires ?

Les élections municipales auront lieu les 15 et 22 mars 2026 et permettront de désigner les membres des organes délibérants des intercommunalités.

Communes de - 1 000 habitants



Les conseillers communautaires sont désignés automatiquement en suivant l'ordre du tableau du conseil municipal établi après l'élection du maire et des adjoints.

En Cœur de Savoie, les communes de moins de 1000 habitants désignent 1 seul délégué, soit en premier lieu le Maire.

Communes de + 1 000 habitants



Les conseillers communautaires sont élus par fléchage, selon le même mode de scrutin et par le même vote que les conseillers municipaux.

Les électeurs votent dans chacune des 41 communes et élisent les conseillers municipaux.

Les conseillers communautaires sont désignés au sein des conseillers municipaux élus dans chaque commune suivant les modalités ci-dessus.



Répartition des sièges

La répartition des sièges par commune se fait essentiellement selon des critères démographiques

- **6 sièges** pour Montmélian, Porte de Savoie, Saint-Pierre d'Albigny et Valgelon-La Rochette
- **2 sièges** pour Coise St Jean Pied Gauthier
- **1 siège** pour Apremont, Arbin, Arvillard, Bettom-Bettomnet, Bourgneuf, Chamousset, Chamoux sur Gelon, Champ-Laurent, Châteauneuf, Chignin, Cruet, Détrier, Fréterive, Hauteville, La Chapelle Blanche, La Chavanne, La Croix de la Rochette, La Table, La Trinité, Laissaud, Le Bourget en Huile, Le Pontet, Le Verneil, Les Mollettes, Montendry, Myans, Planaise, Presle, Rotherens, St Jean de la Porte, St Pierre de Soucy, Ste Hélène du Lac, Villard d'Héry, Villard Léger, Villard Sallet et Villaroux

Conseil communautaire
Cœur de Savoie
- 62 membres -

Les membres du conseil communautaire élisent



Le/La
Président(e)

Les Vice-
Président(e)s

Les membres du conseil communautaire peuvent participer aux commissions





Portrait d'agents :

Morgane SULPICE et Lucas FAYE, animateurs

Nous sommes allés à la rencontre de Morgane et Lucas, deux animateurs dynamiques qui font vivre les mercredis et les vacances au sein des accueils de loisirs de Cœur de Savoie.

Pouvez-vous nous parler de votre parcours ?

Morgane : après un bac pro Services aux personnes et aux territoires, je devais poursuivre en BTS gestion de la PME, mais je n'ai pas trouvé d'entreprise en alternance. J'ai alors intégré le périscolaire de la commune de Porte-de-Savoie (écoles des Marches), pour un contrat de 12 heures par semaine, le midi et le soir.

La Communauté de communes m'a ensuite proposé de compléter mon temps de travail à l'accueil de loisirs, le mercredi et pendant les vacances scolaires. Aujourd'hui, je suis à temps plein. La mairie et Cœur de Savoie ont financé ma formation BAFA il y a deux ans.

Lucas : originaire d'Île-de-France, j'ai suivi un bac pro Conduite et Gestion d'une Entreprise Agricole, puis un BTS Gestion et Protection de la Nature, qui m'a permis d'obtenir l'équivalent du BAFA. J'ai commencé à travailler en accueil de loisirs, et comme j'aime la montagne et la randonnée, j'ai décidé de venir m'installer en Savoie.

Je travaille aujourd'hui à l'accueil de loisirs de Chamoux-sur-Gelon le mercredi et pendant les vacances, et je complète avec 9 heures par semaine à la ludothèque de Valgelon-La Rochette, où j'assiste Thierry, le ludothécaire.

En quoi consiste le métier d'animateur ?

Morgane : être animateur, c'est donner vie à ce qu'on fait ! On est polyvalent, toujours à l'écoute des enfants. Il faut savoir s'adapter à leurs envies, à leurs différences, à leurs handicaps parfois. Ce n'est pas rester figé sur un

programme, mais laisser place à leur créativité.

Lucas : notre rôle, c'est de s'occuper des enfants, de les amuser tout en veillant à leur sécurité. On leur fait vivre autre chose que l'école, on leur apprend le vivre-ensemble et la vie en groupe, tout en jouant. Le but, c'est qu'ils repartent avec le sourire !

Qu'est-ce qui vous plaît dans votre métier ?

Morgane : le jeu, sans hésiter ! J'adore jouer avec les enfants : aux cartes, au foot, avec des Kaplas... On retrouve souvent les mêmes, donc un vrai lien se crée. J'ai une préférence pour les 6-11 ans, mais je m'occupe aussi parfois des plus petits.

Lucas : c'est un métier où je m'amuse vraiment ! J'aime mettre en place des projets, comme récemment un spectacle de magie. J'apprécie également jouer à des jeux de société, mais parfois, je les laisse libres d'inventer, de créer. Je m'occupe surtout des 6-8 ans, une tranche d'âge pleine d'énergie !

Quelles qualités sont essentielles pour être un bon animateur ?

Morgane et Lucas (ensemble) : sans hésiter, la patience et l'adaptabilité !

Un mot pour conclure ?

Morgane : chaque jour est différent, c'est ce qui rend ce métier si enrichissant.

Lucas : et voir les enfants heureux, c'est la plus belle récompense !

ils font Cœur de Savoie



Sylvain DAGAND

BIOVAL, acteur local de la transition énergétique pour une industrie décarbonée

La société Bioval, implantée à Chamoux-sur-Gelon, transforme et valorise des déchets bruts initialement destinés à l'enfouissement, en combustible alternatif à destination des fours de cimenteries ou des chaufferies industrielles.

L'histoire de Bioval commence au début des années 2000 lorsque la société Sibuet Environnement est rachetée par Laurent Dupon. À cette époque, la principale mission de l'entreprise est le ramassage des déchets ménagers qui sont ensuite destinés à l'enfouissement. Très vite, le dirigeant essaie de trouver des solutions alternatives à cette pratique peu vertueuse pour l'environnement. C'est en Europe du Nord qu'il va découvrir les Combustibles Solides de Récupération (CSR) élaborés à partir de déchets bruts et destinés à alimenter les fours des cimenteries.

En 2005, Laurent Dupon décide de se lancer dans la fabrication de CSR. En 2020, Vicat et Serfim rachètent l'activité de fabrication de CSR de l'entreprise et créent la société Bioval.

Sylvain Dagand, qui a rejoint l'entreprise à sa création en 2020, nous explique : « aujourd'hui Bioval est un vrai succès ! Avec l'augmentation du prix de l'enfouissement des déchets, la réduction des capacités d'accueil et l'instauration de taxe sur les activités polluantes, la valorisation énergétique des déchets est devenue un enjeu incontournable de la transition écologique. **Grâce au procédé que nous utilisons, 70 000 tonnes de déchets sont détournées chaque année de l'enfouissement !** »

Les déchets qui arrivent sur le site de Chamoux-sur-Gelon pour ensuite être transformés en combustible viennent de tout le département. Il s'agit principalement de déchets d'ameublement, des encombrants de déchèteries, de déchets industriels banals ou des refus de centres de tri.

« Nous recevons l'équivalent de 90 bennes de déchèteries par jour dans notre usine. Les déchets ainsi réceptionnés sont ensuite triés (nous enlevons tous les matériaux qui pourraient endommager notre équipement ou qui peuvent être valorisés sans transformation : métaux, cailloux, PVC...) puis broyés pour être ensuite transformés en « confettis » destinés à alimenter les fours des cimenteries. Ce combustible alternatif remplace les énergies fossiles carbonées comme le charbon ou le coke de pétrole importés d'Afrique du Sud ou du Moyen Orient : **1 tonne de CSR brûlée remplace 650 kg de charbon et évite ainsi l'émission de 1,3 tonnes de CO2 d'origine fossile.** »

Bioval est un véritable atout pour notre territoire, puisqu'elle permet non seulement de réduire la quantité de déchets destinés à l'enfouissement mais aussi de réduire les émissions de CO2.

En 2026, BIOVAL devient EN^{ère}GY : un nouveau nom pour une même ambition durable ! « **Ce nouveau nom incarne encore mieux notre mission : transformer les déchets non recyclables en énergie utile, au service de la transition énergétique et de l'économie circulaire.** »

Infos pratiques

Technicentre Cœur de Savoie

Le bâtiment situé 225 avenue Paul-Louis Merlin à Montmélian est désormais ouvert au public. Il regroupe les services techniques, assainissement, eau potable, environnement ainsi que déchets.

Horaires d'ouverture :

du lundi au vendredi : de 8h30 à 12h et de 14h à 17h (16h30 le vendredi)



Prêt de mallette « économie d'énergie »

Vous envisagez des travaux de rénovation ? Vous souhaitez faire des économies d'énergie ?

La Communauté de communes vous prête, gratuitement, une mallette « économie d'énergie », vous permettant de mesurer les pertes d'énergie, la consommation d'électricité, d'eau et le taux d'humidité de votre habitation.

Plus d'infos et réservation :
www.coeurdesavoie.fr/pret_mallette

Portage de repas à domicile

A compter du 1^{er} janvier 2026, le CIAS Cœur de Savoie étend son service de portage de repas à domicile sur l'ensemble de son périmètre d'intervention (secteurs Chamoux-sur-Gelon et Valgelon-La Rochette).

Les communes de Châteauneuf, Chamousset, Hauteville et Coise Saint-Jean-Pied-Gauthier bénéficieront désormais de ce service.

Sur les secteurs de Saint-Pierre d'Albigny et Montmélian, ce sont les ADMR qui assurent ce service.

Le BAFA : la porte d'entrée pour devenir animateur !

Il s'agit d'une démarche d'engagement social et citoyen doublée d'une mission éducative, accessible aux jeunes à partir de 16 ans révolus. Organisée par la Fédération des Oeuvres Laïques (FOL) de la Savoie, la prochaine session de base se déroulera du 14 au 21 février 2026 et une session d'approfondissement aura lieu pendant les vacances d'automne 2026.

Pour plus d'information et inscriptions : contactez le service info jeunes au 07 76 02 13 51 ou informationjeunesse@cc.coeurdesavoie.fr

hiver 2026

BAFA

FORMATION GÉNÉRALE

du **14 au 21 FEVRIER 2026**
 en demi-pension
 à **Montmélian**



place Albert Serraz - BP 40020
73802 Montmélian Cedex
secretariat@cc.coeurdesavoie.fr
tél. 04 79 84 36 27

www.coeurdesavoie.fr

